



Conseil Municipal du 02 décembre 2024

Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPÉTENCES QUI LUI SONT DÉLÉGUÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2012 et suivantes et au contrôle des comptes et de la gestion de LOMA et de la SEMMINN pour les années 2016 et suivantes, portant sur le transfert du MIN de Nantes à Rezé – Information

PREND ACTE du rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement, et de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés

APPROUVE le pacte de Coopération et de Solidarité Métropolitaines – Création de services communs - Avenants – Approbation

APPROUVE le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation d'un marché d'approvisionnement et la gestion des droits de voirie des commerçants

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du marché d'approvisionnement

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un piège photos dans le cadre des petits ambassadeurs de la biodiversité

ADOpte le classement de l'avenue du Manoir dans le domaine public communal

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre Nantes Métropole et la Ville de La Chapelle-sur-Erdre pour l'octroi d'une subvention « Lutte contre le Sans-abrisme » au titre de l'année 2024 (Terrain Métairie Rouge)

APPROUVE la convention tripartite entre la Communauté Professionnelle Territoriale et Santé, la Ville et le CCAS de La Chapelle-sur-Erdre

APPROUVE la convention de partenariat avec l'Office Municipal de la Culture et des Relations Internationales (OMCRI) _ Temps fort « Quinzaine du Handicap »

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'école de musique AMEG – Renouvellement pour 3 ans

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec la Compagnie la Salamandre – Renouvellement pour 4 ans

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association K Danse Plus – Renouvellement pour 3 ans

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Atelier de l'Erdre – Renouvellement pour 3 ans

APPROUVE le remboursement des spectateurs pour le spectacle Cookie qui a été annulé et reporté

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Nautique de la Chapelle-sur-Erdre (ANCRE) pour la gestion d'une école de voile – Renouvellement pour 3 ans

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'Office du Mouvement Sportif (OMS) – Renouvellement pour 3 ans

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de roller-hockey « Les Mustangs » en soutien aux manifestations sportives

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat triennale avec l'association « Les Petits Pas du Ploreau » pour la période 2025-2027

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat triennale avec l'association « Les Petits Queniaux » pour la période 2025-2027

APPROUVE le versement de subventions aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions concernant l'aide à l'accès aux loisirs des Jeunes

APPROUVE le règlement Intérieur des services municipaux destinés aux Enfants de 3-11 ans – Modification

APPROUVE la tarification des familles utilisatrices de la pause méridienne

APPROUVE l'avenant à la convention de participation au risque prévoyance Collecteam

APPROUVE le lancement de la procédure de consultation - Contrat collectif de participation relatif au risque prévoyance 2026-2032_Groupement de commande porté par Nantes Métropole

APPROUVE la création d'un emploi de collaborateur de cabinet

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents

APPROUVE la création d'emplois non permanents

APPROUVE l'attribution de la médaille d'honneur communale, départementale et régionale – Versement d'une subvention

APPROUVE la rémunération des agents recenseurs recensement population 2025

APPROUVE l'organisation du temps de travail

APPROUVE la modification du régime indemnitaire des agents municipaux

APPROUVE le recrutement d'un vacataire

APPROUVE l' autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du prochain budget primitif

APPROUVE la subvention exceptionnelle à l'association des commerçants du centre-ville

APPROUVE la désignation des représentants de la Ville au sein des instances de la SPL Erdre Cens Chézine

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 04 DEC, 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Charles-Henri HERVE

